

PASS SPORT

Réunion
d'information
du 25 Août 2021



CDOS

VENDÉE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

• Présentation du Pass'Sport :

- Le Pass'Sport est un levier de réussite pour la rentrée sportive. Il doit contribuer à la relance de l'activité des clubs que nous souhaitons tous.
- Le Pass'Sport doit permettre à vos clubs de fidéliser et de recruter de jeunes licenciés. Après les succès obtenus dans certaines disciplines aux JO, il faut s'attendre à une demande d'inscription chez les jeunes
- Le Pass'Sport doit permettre de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive. En France on compte en moyenne 25 licences sportives pour 100 habitants. Dans les quartiers, ce chiffre se réduit à 11 licences pour 100 habitants.

- **Le public éligible :**

- Les enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021 ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- Les jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

- **Les dates de validité du Pass'Sport :**

- Pour toute demande de licence prise entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2021.

• Rôle du Comité Sportif :

- Toutes les associations et structures sportives affiliées à une Fédération agréée par le ministère chargé des Sports sont partenaires du dispositif.
- Le Comité sportif doit **mobiliser** ses clubs pour créer leur Compte Asso. C'est une étape indispensable pour déclarer les bénéficiaires.

• Rôle du Club (Vis-à-vis du licencié) :

- Le **Club** demande le courrier d'éligibilité aux parents avec un titre d'identité.
- S'il n'y a qu'un seul enfant concerné, le **Club** conserve l'original.
- S'il y a plusieurs enfants concernés dans une même famille, le **Club** raye sur l'original le nom du bénéficiaire qui vient d'adhérer, ajoute le tampon du **Club** et conserve une copie.

IMPORTANT : Ces documents sont à conserver par le **Club** pendant toute l'année sportive.

• Rôle du Club (Vis-à-vis du licencié) :

- Le **Club** déduit directement la somme de 50 € du coût de l'inscription. Le bénéficiaire ne règle que la différence éventuelle.
- Si le montant de l'inscription est inférieur à 50€, le **Club** peut et s'il le souhaite, offrir une réduction sur un équipement, des goodies... mais cela n'est pas obligatoire
- Le **Pass'Sport** est valable pour une seule inscription par enfant.
- Le **Pass'Sport** est cumulable avec les autres aides mises en place par les Collectivités locales ou autres organismes.
- L'utilisation du **Pass'Sport** ne permet pas le rendu ou la conversion en monnaie.

• Rôle du Club (Comment se faire rembourser ?) :

- Le Club doit disposer d'un compte sur l'application « **Le Compte Asso** ».
- En septembre et en octobre, le Club déclare les bénéficiaires accueillis.
- Le Club demande le remboursement du **Pass'Sport** via **Le Compte Asso** pour tous les bénéficiaires accueillis entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2021.
- Le Club sera remboursé à l'automne par le tiers payeur : le **CDOS Vendée**.



• Le rôle du CDOS Vendée :

- Le **CDOS** est tiers payeur pour les clubs.
- Le **CDOS** rembourse les clubs dès que possible, après chaque vague (Une première vague est prévue fin septembre).
- Embauche d'un(e) salarié(e) en CDD de 3 ou 4 mois à partir du 1^{er} septembre pour gérer le rôle de tiers payeur et être à disposition des clubs pour les accompagner dans la démarche du « Pass'Sport ».

- Le rôle de la DRAJES :

- Une convention sera signée entre la DRAJES et le CDOS.
- La DRAJES fournit au CDOS un document récapitulant les informations relatives aux clubs (Identité et RIB) ainsi que les sommes à rembourser.
- La DRAJES fait le versement des fonds vers le CDOS, une fois par mois.

• L'accompagnement du CDOS Vendée :

Mail : vendee@franceolympique.com

Téléphone : 02.51.44.27.27 – Josépha CATHUDAL

PASS'SPORT: MODE D'EMPLOI POUR LES CLUBS !

- Mode d'emploi [PASS'SPORT pour les associations](#)
[passsportflyera5assos_v10.pdf \(sports.gouv.fr\)](#)
- Mode d'emploi [Je crée mon COMPTE ASSO](#)
[passsport_jecreemoncompteasso.pdf \(sports.gouv.fr\)](#)
- Mode d'emploi [Je mets à jour mes coordonnées sur MonClubPresdeChezMoi.com](#)
<https://www.youtube.com/watch?v=aNI427gI9gI>

LE CNOSF ACCOMPAGNE LE MOUVEMENT SPORTIF

HOTLINE CNOSF

Pour les CLUBS/ FEDERATIONS / CROS / CDOS/ CTOS

+ 33 1 40 78 29 20 / PassSport@cnosf.org

INFORMATIONS/DOCUMENTATION : CNOSF.FR

Informations du 25 Août 2021

PASS SPORT

MERCI
pour votre attention



CDOS
VENDÉE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité